

MRC de
Témiscouata

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, QUE :
Que le Conseil de la MRC de Témiscouata tiendra une séance extraordinaire le 18 septembre prochain à 17 h, au 5, rue Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

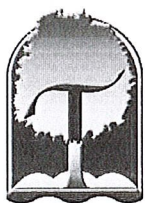
1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier du préfet :
 - 3.1 Adoption d'un règlement précisant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard de tout le domaine du transport collectif de personnes
4. Levée de l'assemblée

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que le sujet et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

DONNÉ À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

CE DOUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Denis Ouellet, Directeur général



MRC de
Témiscouata

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Séance extraordinaire 18-09-2023 - Conseil de la MRC de Témiscouata)

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, résidant à Auclair

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le
Conseil, le 12 septembre 20 23 à 13 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12
jour de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Nom : Josée Dubé

Signé : 

Titre : Directrice générale